

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE CÔTE VHC d'ETRETAT/BENOUVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

L'A.S.A. Côte d'Albâtre organise les **26 et 27 Août 2023** une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée : **Course de côte Régionale VHC d'Etretat/Bénouville** en doublure de l'épreuve moderne.

Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne VHC 2024**
- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2023**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 45 en date du 26/06/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 462 en date du 29/06/2023.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Voir le règlement moderne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir le règlement moderne

1.2P. HORAIRES

Voir le règlement moderne

1.3P. VERIFICATIONS

Voir le règlement moderne

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir le règlement moderne

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **30**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en **4** montées et le classement s'effectuera sur la base du Meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,

Remise des prix : lieu, date et heure : Voir le règlement moderne